

ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

2° RALLYE REGION LIMOUSIN

(39° Edition)

10, 11 et 12 JUIN 2005

REGLEMENT PARTICULIER

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE

LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

PARC D'UZURAT
ALLEE DU MOULIN PINARD 87000 LIMOGES

TELEPHONE : 05.55.04.19.69 FAX : 05.55.04.19.70

e-mail : aclimousin@wanadoo.fr

site officiel : <http://asalac.free.fr>

CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES

2° RALLYE REGION LIMOUSIN

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME.

Lundi 25 Avril 2005	Parution du règlement, et ouverture des engagements
Lundi 30 mai 2005	Clôture des engagements, à 24 h.
Vendredi 3 juin 2005 De 14 h 00 à 19 h 00	Publication de la liste des engagés, (au siège de l'ASALAC). Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) équipages hors CF
Samedi 4 juin 2005 De 9 h 00 à 12 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) équipages hors CF
De 9 h00 à 20 h00	Reconnaissance autorisée des ES pour les concurrents non engagés aux Championnats de France
Dimanche 5 juin 2005 De 9 h 00 à 18 h 00	Reconnaissance autorisée des ES pour les concurrents non engagés aux Championnats de France
Mardi 7 Juin 2005 De 9 h 00 à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) Siège de l'ASALAC
Mercredi 8 Juin 2005 De 9 h 00 à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) Siège de l'ASALAC
De 14 h 00 à 20 h 00	Reconnaitances autorisées des ES
Jeudi 9 Juin 2005	
De 8 h 00 à 18 h 00	Reconnaitances autorisées des ES
De 16 h 00 à 20 h 00	Shakedown.
Vendredi 10 Juin 2005 De 8 h 30 à 14 h 30	Vérifications Administratives (cf. article 13) ESTER Technopole, Forum d'Ester (bâtiment Ressources)
De 9 h 00 à 15 h 00	Vérifications Techniques ESTER-Technopole, Parking « ENSIL »
De 10 h 00 à 16 h 00	Marquage et contrôle des pneumatiques ESTER-Technopole, Parking « ENSIL »
14h 30	Briefing de la Direction de Course pour les Officiels
16 h 00	1° Réunion des Commissaires Sportifs PC du Rallye : ESTER – Technopole Bâtiment Ressources
17 h 00	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ : PC du Rallye : ESTER – Technopole Bâtiment Ressources
18 h 30	Procédure de départ Hôtel de Ville de LIMOGES

21 h 00 Départ de la 1^o étape
23 h 53 Arrivée de la 1^o étape

Samedi 11 Juin 2005

03 h 30 Publication de l'ordre et des heures de départ de la 2^{ème} étape
07 h 30 Départ de la 2^{ème} étape
19 h 12 Arrivée de la 2^{ème} étape

22 h 30 Publication de l'ordre et des heures de départ de la 3^{ème} étape

Dimanche 12 Juin 2005

06 h 30 Départ de la 3^{ème} étape

13 h 12 Arrivée du Rallye
REMISE DES PRIX SUR LE PODIUM

14 h 30 Vérifications finales : Concession Alfa-Roméo – Mitsubishi
Espace PERICAUD Automobiles – Village Automobile ZINord
6, rue Edouard Goursat – 87280 LIMOGES

Affichage des résultats 1/2 heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé

TABLEAUX OFFICIELS D’AFFICHAGE.

Jusqu’au Jeudi 9 juin 2005 ASALAC
Parc d’Uzurat Allée du Moulin Pinard
87 000 LIMOGES

Du Vendredi 10 juin
Au Dimanche 12 juin 2005 PC du Rallye : ESTER – Technopole
Bâtiment Ressources

Tableaux d’informations au Parc de Regroupement de MASSERET

LISTE DES ADRESSES:

Organisation et Secrétariat ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB
du Rallye Parc d’Uzurat allée du Moulin Pinard
87 000 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 Fax 05.55.04.19.70
E.MAIL: aclimousin@wanadoo.fr

ACCUEIL des OFFICIELS : Vendredi 10 juin de 8h à 12h
ASALAC -Allée du Moulin Pinard-87100 LIMOGES
Tél. 05.55.04.19.69 .Fax 05.55.04.19.70
Vendredi 10 juin de 8h à 12h à partir de 14h Forum d’Ester

Organisation du Rallye et Secrétariat
ASALAC .Allée du Moulin Pinard à Limoges

PC du Rallye ESTER TECHNOPOLE
Bâtiment Ressources

Salle de PRESSE ESTER – Technopole
Bâtiment Ressources

ATTENTION

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A. des rallyes du Championnat de France.
Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 1 ORGANISATION

Définition

L'ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB Limousin organise en qualité d'organisateur administratif une épreuve nationale NPEA dénommée :

Rallye REGION LIMOUSIN

qui se déroulera les

Vendredi 10, Samedi 11 et Dimanche 12 juin 2005

avec le concours

- . Du Conseil Régional du Limousin
- . Des Conseils Généraux de la Creuse, Corrèze et Haute-Vienne
- . De la Ville de Limoges.

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif international (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), règlement sportif de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement visé par la FFSA permis d'organisation N° 131 du 13 avril 2005.

Comité d'organisation

Présidents

Alain TISSEUIL
Jean-Michel FILLLOUX
Christian DUCHER

Membres

Michel BLANC	Roland LAVERGNE
Philippe BRAUD	Martial LEGUE
Monique BRUN	Marcel Jean LEURET
Alain BRUN	Jean-Claude LEVADE
Guy CHEVALIER	Jean Pierre MANCINELLI
Patrick CRUANES	Jean Marie NOZIERE
Georges DELMON	Jean-François PEROTTO
Roger DESMOULINS	Pierre-Louis PUYGRENIER
Dominique FILLLOUX	Serge RIBIERRE
Philippe GUERY	François THOMAS
Josette LAFARGE	Guy TRONCAL

Permanence du rallye

De la date d'ouverture des engagements au jeudi 9 juin 2005 (horaires de bureaux):

ASALAC

Parc d'Uzurat .Allée du Moulin Pinard .87000 LIMOGES
Tél.: 0555041969 Fax: 0555041970

Du vendredi 10 juin au Dimanche 12 juin 2005:
PC Course – ESTER - TECHNOPOLE

Organisateur technique

ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

1.1 Officiels de l'épreuve

Observateur FFSA: Serge PAILLE

Collège des Commissaires Sportifs

Président Jean Paul MAILLARD

Membres

Jacques DIEBOLT
Jacky JUNG
Jean Roch LEBOSSÉ
Daniel WACHORU

Secrétaire du Collège :

Baptiste FILLLOUX

Directeur de Course

Jacques COURMONTAGNE

Directeurs de course Adjoints
Adjoints à la direction de course

Josy MARTIN
Michèle MARTIN
Roseline PRIOUX
Valerie THORIN
Yannick DAUBIGNE
Michel LAROULANDIE

Secrétaire

Nicole BONNET

Directeurs de Course Délégués

Vérfications Guy CHEVALIER
Parcs Assistance et Regroupement Michel VAURIE
Voiture Tricolore Guy TRONCAL

Directeurs de Course délégués aux ES

Jean Claude HECTOR
Pierre BOI
Patrice PRIOUX
Thierry ROCHETTE
Roger DESMOULINS

Directeurs de Course délégués adjoints aux ES

Guy CHEVALLIER
Jean Marie DELORME
Nathalie MONZAT
Marie Françoise POIRATON
Serge FAUVEL
Laurent MAZAUD

Shakedown

Directeur de Course
Commissaire Sportif
Responsable Organisation
Les commissaires de la FFSA

Jean Marie NOZIERE
Roland LAVERGNE
Philippe RAGOT

Commissaire Général

Jean-Michel FILLLOUX

Médecin Chef

Dr Jean-Pierre RIGOBERT

Commissaires Techniques:

Président

Jérôme JEAN

Membres

Jean-Claude LEVADE
Jean-Luc CHEYRONNAUD
Patrick GROS
Hervé HENO
Jack JOURDAIN
Loïc NERAUDEAU
Jean-Michel OTTAVI
Jacques PEROCHEAU
André SIMONNEAU
Marcel TOURTE

Challenge Citroën C2
Clio Cup Rally
constructeurs
Trophée Clio Groupe N
Volant 206 Peugeot

Commissaires Techniques
désignés par les

**Commissaire Technique A ou B responsable du marquage
des pneumatiques**

Robert VINCENT

Chargés des Relations avec les Concurrents (CS)

Philippe AGOSTINIS Aurélie FERNANDES
Gérard MAURIN Marie-Dominique ROCHETTE
Serge DUTOUR Claudie SIALELLI

Commissaire Sportif délégué à la publicité

Hubert MILLET-LAGE

Chargé de Presse FFSA

Georges COLIN

Chargés des Relations avec la presse

Patrick GERGOUIL

Informatique:

Patrick SOFT

Chronométrage:

LIBRE au 1/10^e de seconde

Responsable matériel Chronométrage et Radios

Martial LEGUE

Juges de faits

Emmanuel ANNICOTTE Serge RIBIERE
Alain BONNAUD Jean-Yves BRISSET
Jean Marie NOZIERE Roland LAVERGNE

A l'exception des Membres du Collège des Commissaires
Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce
règlement sont Juges de faits.

PROTOCOLE

Dominique FILLOUX
Philippe GUERY
Jean-François PEROTTO

Responsables des ES

Monique et Alain BRUN

ES 1 Yannick FRUGIER
ES 2 – 6 Jérôme FAUVEL Jean
ES 3 – 7 Pascal CHASTAGNAC
ES 4 – 8 Yannick FRUGIER
ES 5 – 9 Maurice D OUSSAUD
Jean Raymond RAGOT
ES 10 ESTER Philippe RAGOT
ES 11 – 13 Yannick FRUGIER
ES 12 – 14 Jean Raymond RAGOT
Matériel ES Michel THOUVENIN
Hervé ROUGERIE
Responsable Cibistes Pierre PENTHOU

Parcs

Michel BLANC

Matériel

François THOMAS

1.2 Eligibilité

Le Rallye REGION LIMOUSIN compte pour:

- _ Le Championnat de France des Rallyes
- _ Le Trophée MICHELIN
- _ Le Challenge C2 CITROËN
- _ La CLIO CUP RALLY et la Coupe CLIO Groupe N
- _ Le Volant 206 Peugeot
- _ La Coupe de France des Rallyes
- _ Le Championnat du Comité Régional Limousin

1.3 Vérifications

Les équipages recevront avec leur accusé de réception
d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront
lieu à l'ENSIL, ESTER TECHNOPOLE à Limoges
conformément au programme du rallye. *(Les vérifications
administratives pourront avoir lieu et sont recommandées à la
prise du Road book, l'équipage devant être au complet)*
**Toutes les rues et voies d'ESTER TECHNOPOLE situées au
delà du parc à remorques seront interdites à celle-ci.**

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les
pénalités suivantes

Jusqu'à 30 mn : 15 Euros

-De 30 mn à 1 heure: 30 Euros

Par heure supplémentaire: 15 Euros

(Jusqu'à fermeture du contrôle toute heure commencée étant
due).

Pour les équipages concernés, le marquage des pneumatiques
aura lieu à : l'ENSIL (derrière le PC).

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à :

Concession Alfa-Roméo – Mitsubishi
Espace PERICAUD Automobiles – Village Automobile ZINord
6, rue Edouard Goursat – 87280 LIMOGES

ARTICLE 2 ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

***ASSURANCES : Les véhicules d'assistance, mêmes porteurs
de plaques de rallye " ASSISTANCE " ne peuvent en aucun cas
être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne
sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci, et restent
sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3 CONCURENTS & PILOTES

3.1 Demande d'engagement inscriptions:

3.1.1 Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5 Toute personne qui désire participer au RALLYE REGION
LIMOUSIN doit adresser au secrétariat du Rallye

ASALAC

Allée du Moulin Pinard - Parc Tertiaire d'UZURAT

87100 LIMOGES

Tél. 05.55.04.19.69 - Fax 05.55.04.19.70

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant
le lundi 30 mai 2005 à 24h00** (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 Le nombre maximum des engagés est fixé à 200
véhicules tous rallyes confondus.

3.1.11.1-Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

800 € avec la publicité facultative des organisateurs
1600 € sans cette publicité

La demande d'engagement doit, en outre, être accompagnée
- De la photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation

- De la photocopie de la carte grise de la voiture ou du document correspondant
- De la photocopie du permis de conduire
- De la photocopie des licences du pilote et du copilote
- De deux photos d'identité (format 4x4 cm) pour chaque membre de l'équipage

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Ces derniers comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers et également une plaque "ASSISTANCE".

3.2 Equipages

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3. - Ordre de départ

Pour la 1ère étape, l'ordre des départs sera celui défini par l'article 3.3 du championnat de France des Rallyes.

Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera celui du classement général à l'issue de la 1ère étape, dans les conditions définies dans l'article 3.3 du championnat de France des Rallyes.

ARTICLE 4 - VOITURES & EQUIPEMENTS

4.1 Voitures autorisées

Groupes A et FA, y compris WRC, Super 1600 et Kit-Cars
Groupes N et FN
Groupes F 2000
GT de série
Sont également admis les véhicules des Coupes de Marques Citroën, Peugeot et Renault selon la réglementation de ces coupes.

4.2 Pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3 Assistances

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée exclusivement dans les parcs

4.3.2.1 Parcs d'assistance

Un CH d'entrée et un de sortie seront établis pour chaque Parc. L'accès est limité à **UN véhicule d'assistance par voiture engagée.**

Pour faciliter le bon déroulement de l'épreuve et éviter l'encombrement des parcs, aucune plaque d'assistance supplémentaire ne pourra être délivrée

Le m2 supplémentaire sera vendu 15 € HT à condition d'en faire la demande et le paiement en même temps que l'engagement.

L'entrée en parc d'assistance se fera 2h00 avant la première voiture sauf accord avec le responsable de parc.

TOUT RECEPTIF EST INTERDIT A L'INTERIEUR DES PARCS D'ASSISTANCE

A L'ISSUE DE L'ASSISTANCE, LES CONCURRENTS DEVRONT LAISSER UN EMPLACEMENT SANS AUCUN DETRITUS, ET EN PARTICULIER DEVRONT CONSERVER LES BIDONS DE CARBURANT VIDES AVEC EUX.

A l'extérieur de ce Parc, toutes interventions sur les voitures (réparation ou ravitaillement) ne pourront être effectuées que par les seuls membres de l'équipage avec les moyens du bord **sans l'apport d'aide extérieure quelle qu'elle soit.**

4.3.2.2. Ravitaillement

Il est règlementé pour certains véhicules par l'additif n° 1 de la réglementation FFSA des Rallyes

4.3.2.3. Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.4.2 Changements de pneumatiques

- Pour tous les concurrents, les changements de pneumatiques se feront uniquement dans le parc défini ci-dessus.
- La permutation des roues par les membres de l'équipage est autorisée en dehors du parc **sans aide extérieure.**

4.4.3 Définition de l'assistance interdite

- Un véhicule concurrent quittant l'itinéraire du rallye.
 - L'utilisation ou la réception par l'équipage de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides), pièces détachées, outils ou matériels autres que ceux transportés dans la voiture concurrente.
- Les nourritures et boissons ne sont pas considérées comme assistance.

ARTICLE 5 PUBLICITE

La publicité obligatoire est : Lacorre Location, Imprimerie Pradeaux, McDonald, Axis

La publicité facultative est : Crédit Mutuel, Elis

IMPORTANT : La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images du rallye Limousin sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur. Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association ou organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction, le concurrent devra verser à l'organisation une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement. De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que se soit est interdite sans accord de l'organisateur

ARTICLE 6 .SITES & INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le Rallye REGION LIMOUSIN comporte un parcours de 798,370 kilomètres entièrement sur asphalté dont 14 épreuves spéciales (7 différentes) d'un total de 236,080 kilomètres. Il est divisé en 3 étapes et 7 sections

1ère, Étape

LIMOGES – LIMOGES:

1 Épreuve Spéciale:

ES 1 PONT DU DOGNON – LE THEIL (19,020 km)
Soit 19,020 kilomètres d'Épreuve Spéciale

2ème Étape

LIMOGES – MASSERET - LIMOGES:

9 Épreuves Spéciales:

ES 2/6 UZERCHE – SAINT YBARD (14,910 km)
ES 3/7 LUBERSAC (12,540 km)
ES 4/8 CONCEZE – LASCAUX (09,890 km)
ES 5/9 ORGNAC – LE GLANDIER (30,690 km)
ES 10 VILLE DE LIMOGES (SUPER-SPECIALE) (02,320 km)
Soit 138,380 kilomètres d'Épreuves Spéciales

3ème Étape

LIMOGES – LIMOGES:

4 Épreuves Spéciales:

ES 11/13 PONT DU DOGNON – LE THEIL (19,020 km)

ES 12/14 SAINT GOUSSAUD - ARRENES (20,320 km)

Soit 78,680 kilomètres d'Épreuves Spéciales

Le road book sera disponible, pour les concurrents régulièrement engagés, au Secrétariat du Rallye à partir du **vendredi 3 juin 2005 à 9h00**. Un exemplaire du road book sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles moyennant paiement de 40 Euros par exemplaire.

6.2 Reconnaissances:

Conforme au règlement standard FFSA

IMPORTANT : NOUS TENONS A VOUS INFORMER QUE LE JOUR DU RALLYE TOUTES LES CORDES SERONT MATERIALISEES PAR DE LA RUBALISE OU DES PIQUETS SELON LES CAS.

LES RECONNAISSANCES INDIVIDUELLES HORS DATES SONT STRICTEMENT INTERDITES DE NOMBREUX CONTROLES SERONT EFFECTUES PAR LES ORGANISATEURS

Sanctions

Dès la première infraction, départ refusé et amende du montant de l'engagement

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu le :

**SAMEDI 4 JUIN DE 8 H 00 à 20 h 00
DIMANCHE 5 JUIN DE 8 H 00 à 18 H 00
MERCREDI 8 JUIN de 8 H 00 à 20 H 00
JEUDI 9 JUIN de 8 H 00 à 18 H 00
POUR TOUTES LES ES SAUF L'ES 10**

L'ES 10 VILLE DE LIMOGES SERA RECONNUE UNIQUEMENT A PIED

Il est interdit de panacher les jours de reconnaissance (week end avec semaine)

REMARQUE IMPORTANTE : Il est particulièrement recommandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route lors de leurs reconnaissances de l'itinéraire du Rallye ; ils ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. Chacun doit se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestées par les habitants des régions traversées, en veillant avant tout à leur sécurité. Les organisateurs pourront refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'un constat d'infraction sur le parcours du rallye, sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement

- Lors du retrait du carnet d'itinéraire il sera remis aux concurrents, un cahier de prise de notes, une feuille de pointage (3 passages par ES) et des autocollants « RECONNAISSANCE » avec un numéro

d'ordre qui devront être apposés : au milieu et en haut du pare-brise et sur chaque vitre latérale arrière.

- Dans ce cadre, les concurrents utiliseront leur feuille librement.

- Aux dates et heures considérées, les concurrents se présenteront au départ de chaque ES, et devront remettre leur feuille au responsable de l'organisation avant de passer sur le parcours. Ils n'auront donc la possibilité que de passer au maximum 3 fois dans chaque ES.

- Ces passages se feront sur « route ouverte », dans le cadre du code de la route. Néanmoins, les organisateurs auront prévenu les autorités et les riverains.

VOITURES

Les voitures utilisées pour les reconnaissances seront strictement de série, y compris dans l'aspect visuel à l'exception d'un lecteur de carte et d'un trip master ou équivalent et de deux phares additionnels. **Toutes les autres modifications sont interdites** et seront considérées comme infraction à la réglementation.

Un autocollant "reconnaissance" avec numéro d'ordre, sera apposé au milieu et en haut du pare-brise et sur chaque vitre latérale arrière.

SANCTIONS

Conformes au règlement standard FFSA.

- Date des reconnaissances les 4 et 5 juin (pilotes inscrits à aucun championnat) ou les 8 et 9 juin 2005

Planning des reconnaissances :

Samedi 4 juin 2005	ES 1/11/13 de 08h 00 à 12 h00.	ES12/14 de 08h 00 à 12h 00
	ES 2 à 9 de 14h 00 à 20 h00	
Dimanche 5 Juin 2005	ES 1/11/13 de 08h 00 à 12h 00	ES12/14 de 08h 00 à 12h 00
	ES 2 à 9 de 14h 00 à 18h 00	
Mercredi 8 Juin 2005	ES 1/11/13 de 08h 00 à 12 h00.	ES12/14 de 08h 00 à 12h 00
	ES 2 à 9 de 14h 00 à 20 h00	
Jeudi 9 Juin 2005	ES 1/11/13 de 08h 00 à 12h 00	ES12/14 de 08h 00 à 12h 00
	ES 2 à 9 de 14h 00 à 18h 00	

ES 10 : exclusivement à pied l'un de ces 4 jours

LES FEUILLES DE POINTAGES DES RECONNAISSANCES SERONT A REMETTRE LORS DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

CD Rom : Les concurrents peuvent également commander lors de leur demande d'engagement, le CD-Rom des ES (vidéo des ES avec incrustations du trip) au tarif de 10 euros le CD. Il sera remis lors de la remise du road-book. Le nombre de CD commandé est libre.

Cahier de prise de note : Chaque concurrent (**à l'exclusion des concurrents inscrits à aucun championnat**) recevra un cahier

de prise de note. L'utilisation de ce cahier, à l'exclusion de tout autre document du même type, est **OBLIGATOIRE** pendant les reconnaissances et le rallye. Ils devront être présentés à chaque contrôle de reconnaissance ou à chaque contrôle en cours de rallye. Les marques posées par l'organisateur devront être lisibles. L'utilisation d'un stylo à bille est obligatoire. La présence à bord du véhicule d'autres documents sera considérée comme étant une fraude.

6.3 Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4 Circulation

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

Une procédure de départ avec présentation des équipages des Championnats de France ainsi que des premiers classés aux coupes de marque sera organisée devant l'Hôtel de Ville de LIMOGES avant le départ du Rallye. Les modalités de cette présentation seront communiquées aux concurrents et équipages concernés à la prise du Road book

7.1 Départs

Conforme au règlement standard FFSA

7.2 Dispositions Générales Relatives aux contrôles

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route	:	Combinaison blanche
Chef de poste	:	Chasuble et badge

7.5 – EPREUVES SPECIALES (ES).

Conforme au Règlement Standard FFSA.

Ouvreurs : Les ouvreurs sont autorisés pour les seuls pilotes prioritaires FIA ou FFSA, ainsi qu'aux pilotes inscrits en championnat de France. Les ouvreurs doivent être déclarés lors de la demande d'engagement. Ils auront la possibilité de parcourir les ES à allure modérée jusqu'à 75 minutes avant le passage de la 1^{ère} voiture. Ils roulent sous leur responsabilité et doivent être assurés. La décision de faire passer les ouvreurs pourra être rapportée par le directeur de course selon les circonstances du déroulement du rallye. En cas de manquement à leurs obligations, l'autorisation donnée à un ouvrier sera annulée. Chaque plaque d'ouvrier sera vendue 160 euros, payable avec la demande d'engagement.

7.5.20 SHAKEDOWN

Tout pilote pourra s'inscrire pour le shakedown moyennant une participation de 150€ qui devra être réglée au moment de l'engagement

Toute base d'essai non autorisée par l'ASA organisatrice entraînera pour les concurrents concernés l'interdiction de prendre part à la course.

ARTICLE 8 –PENALITES - RECLAMATIONS-APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10. PRIX

a) PRIX en ESPECES Classement Trophée Michelin

1 ^{er}	:	9.000 €
2 ^{ème}	:	6.000 €
3 ^{ème}	:	4.500 €
4 ^{ème}	:	3.500 €
5 ^{ème}	:	2.500 €
6 ^{ème}	:	2 000 €
7 ^{ème}	:	1.500 €
8 ^{ème}	:	1.000 €

TOTAL 30 000 €

b) PRIX en ESPECES Concurrents hors Championnat, hors Trophée Michelin et hors Coupes de Marques :

CLASSES	1er	1 Engt	Si 1 à 5 partants
	2ème	1/2 Engt	Si 6 à 10 partants
	3ème	1/4 Engt	Si 11 partants et +

c) COUPES. (les coupes ne sont pas cumulables)

Des coupes récompenseront :

Les 3 premiers du scratch

Les 3 premiers au classement du Trophée MICHELIN

Les vainqueurs de chaque classe

La première féminine.

d) RECOMPENSES AUX COMMISSAIRES de ROUTE.

6 Coupes seront attribuées

3 à des commissaires de route

3 à des cibistes

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée. Les trois premiers pilotes du classement général devront se présenter à la salle de presse dans un délai maximum de 30 minutes

Tous les chèques seront envoyés le mardi 14 juin 2005